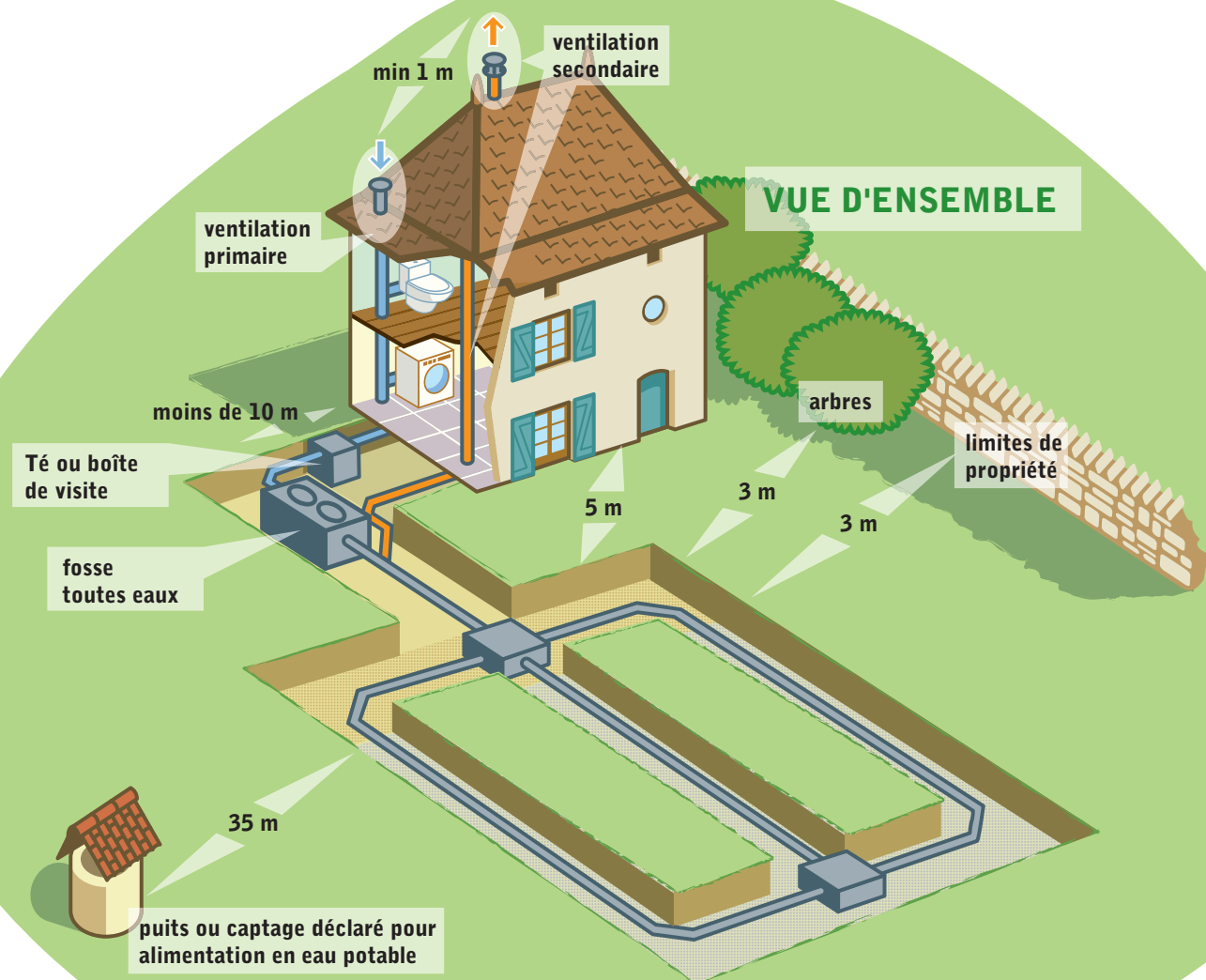


TRANCHÉES D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR

Filière généralement utilisée dans un sol perméable et d'épaisseur suffisante (1,60 m) pour permettre l'épuration naturelle des effluents par le sol en place.

L'évacuation des eaux traitées s'effectue par infiltration dans le sous-sol.

Cette filière assure une emprise au sol importante.



DIMENSIONNEMENT

- ▶ Perméabilité : entre 15 mm/h et 30 mm/h
- ▶ Une étude de conception particulière devra préciser le dimensionnement des tranchées.
- ▶ Perméabilité : de 30 mm/h à 50 mm/h
- ▶ Longueur de tranchée cumulée pour une habitation comprenant au plus 5 pièces principales : **50 m**
- ▶ Longueur de tranchée complémentaire par pièce principale supplémentaire : **10 m**
- ▶ Perméabilité : de 50 mm/h à 200 mm/h
- ▶ Longueur de tranchée cumulée pour une habitation comprenant au plus 5 pièces principales : **45 m**
- ▶ Longueur de tranchée complémentaire par pièce principale supplémentaire : **9 m**

La longueur de chaque tranchée ne doit pas dépasser 30 m.

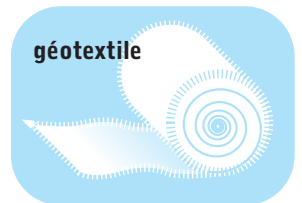
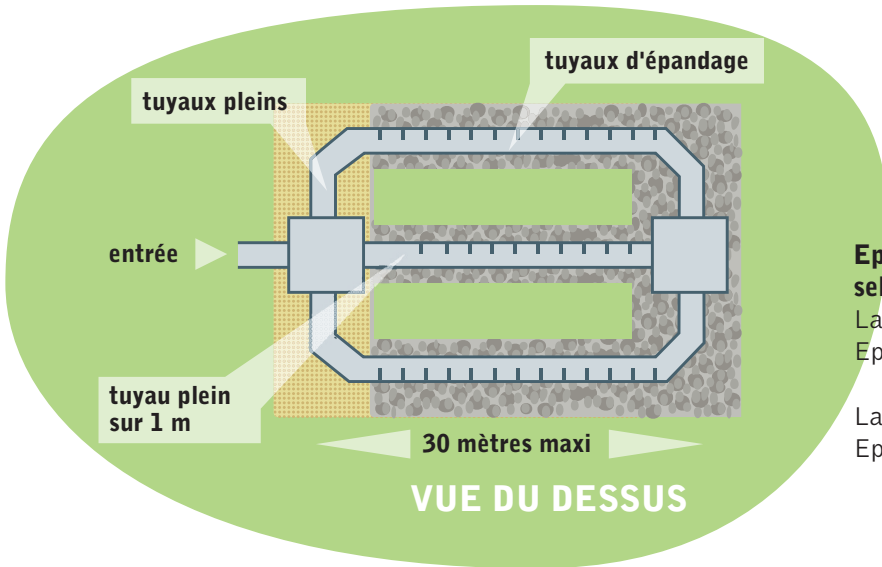
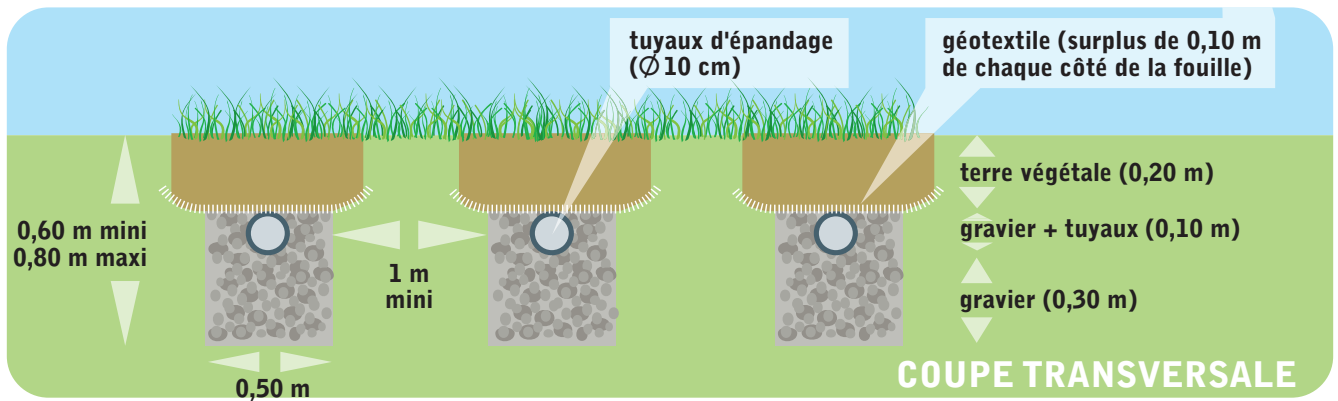
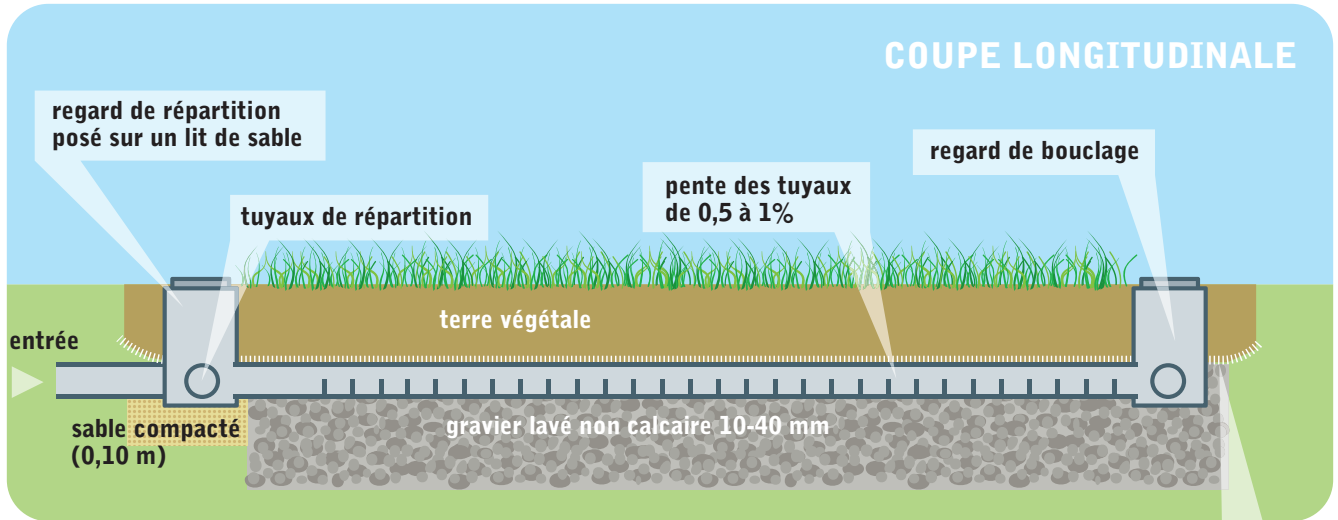
Il est préférable d'augmenter le nombre de tranchées d'épandage jusqu'à 6 par épandage et de réduire leur longueur.

Le nombre de tranchées et leur longueur sont déterminés grâce à un test de perméabilité.

Dans un sol fissuré et perméable en grand, l'épandage souterrain est exclu.

* : au sens de l'article R111-1-1 du code de la construction et de l'habitation, un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

TRANCHÉES D'ÉPANDAGE À FAIBLE PROFONDEUR



Épaisseur de gravier à mettre en place selon la largeur des tranchées :

Largeur des tranchées : **50 cm**
Épaisseur des graviers : **30 cm**

Largeur des tranchées : **70 cm**
Épaisseur des graviers : **20 cm**

REMARQUE

► Si la pente du terrain est comprise entre 5% et 10%, il faudra disposer les tranchées perpendiculairement à la pente.

PRÉCAUTIONS

- Pas d'arbre, pas de plantation à moins de 3 mètres de l'installation.
- Proscrire le stockage et le passage de charges lourdes au-dessus du dispositif.
- Ne pas imperméabiliser la surface du traitement (bitume, béton, ...)
- Le niveau de la nappe, hors niveau exceptionnel, doit se situer à au moins 1 mètre du fond de fouille.